

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 07/17/4-Add.1  
Décembre 2006

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

*Dix-septième session*

*Rabat (Maroc), 23 - 26 janvier 2007*

### PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE RELATIF À LA COORDINATION DU COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Observations du Ghana, du Kenya et du Lesotho

#### Ghana

#### ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF GLOBAL

Le projet de plan stratégique devrait être assorti d'un échéancier et nous proposons qu'il couvre la période 2007-2015, pour le faire correspondre avec l'Objectif du Millénaire pour le développement relatif à la sécurité alimentaire et à l'émancipation économique. L'autre possibilité serait de calquer l'échéancier sur celui du projet de plan stratégique de la Commission du Codex alimentarius, établi pour la période 2008-2013.

#### ÉCHÉANCIER DES ACTIONS À ENTREPRENDRE

L'échéancier des objectifs spécifiques et des activités à mener pour atteindre tous les objectifs devrait être arrêté par le Comité régional de coordination pour l'Afrique réuni en plénière, de façon à compléter la quatrième colonne du projet de plan stratégique.

#### ACTIONS À ENTREPRENDRE, PAR OBJECTIF

Nous proposons de supprimer le mot 'To' qui précède, dans la version en anglais, tous les verbes de la colonne des actions à entreprendre pour les objectifs 1 à 6. Il faudrait que le premier mot soit un verbe à l'infinitif énonçant un ordre, mais qu'il ne soit pas tourné à la manière d'un objectif. Nous avons remarqué que pour l'Objectif 7, la colonne des actions à entreprendre commence à chaque fois par une injonction si bien qu'elle n'appelle pas de modification. Nous proposons de modifier comme suit les points inscrits dans la colonne des actions à entreprendre pour les Objectifs 1 à 6:

#### **Actions à entreprendre (Objectif 1) Amendement sans objet en français**

1. Accroître l'utilisation des systèmes de communication électronique dans les pays de la région Afrique et encourager l'élaboration d'une page Web pour chaque Service central de liaison;
2. Encourager les pays membres à mettre à jour continuellement les données sur les Services centraux de liaison Codex auprès du Secrétariat du Codex;

3. Organiser un forum virtuel ayant comme objectif principal l'échange d'informations préalable aux réunions du Codex, aussi bien avec les membres du CCAFRICA qu'avec d'autres comités régionaux ou membres du Codex;
4. Mettre en place un mécanisme d'échange d'informations et des données d'expertise entre les services centraux de liaison avec le Codex et/ou comités nationaux du Codex dans les pays du CCAFRICA.

#### **Actions à entreprendre (Objectif 2) Amendement sans objet en français**

1. Chercher des aides financières auprès des sources possibles de soutien des activités du Codex (fonds fiduciaire, OMS, FAO, PNUD, organisations internationales);
2. Solliciter une collaboration pour la traduction des informations pertinentes en anglais, arabe et français;
3. Constituer des groupes de travail chargés d'examiner les aspects stratégiques des activités du Codex;
4. Impliquer tous les pays de la région dans les activités CCAFRICA;
5. Combiner les sessions du CCAFRICA avec d'autres séminaires et ateliers sur la sécurité sanitaire des aliments et les questions de préoccupation pour la région;
6. Encourager les pays ayant des intérêts communs à coordonner leurs positions et à les présenter comme position du groupe aux réunions des comités du Codex;
7. Apporter un appui aux pays de la région pour l'organisation des réunions du Codex.

#### **Actions à entreprendre (Objectif 3) Amendement sans objet en français**

1. Identifier les besoins de renforcement des capacités avec d'autres organisations et rechercher des possibilités de financement;
2. Inciter et aider les pays de la région à créer un comité national du Codex.

#### **Actions à entreprendre (Objectif 4) Amendement sans objet en français**

1. Identifier et établir une liste de spécialistes et d'institutions disponibles dans la région, à partir des informations fournies par chaque pays qui peut fournir de l'appui et des avis spécialisés au CCAFRICA;
2. Mettre en place un organe d'évaluation régionale qui coordonnera la communication des données d'expertise avec les programmes d'évaluation du Codex;
3. Identifier les questions nécessitant l'avis d'un spécialiste et établir des priorités;
4. Organiser des groupes de travail chargés de formuler et de superviser les projets de recherche de ressources et d'assurer leur suivi.

Nous proposons de supprimer la virgule après le mot 'groups' dans la phrase '**Organize working groups, that will formulate.....**' de façon à modifier la phrase comme suit '**Organize working groups that will formulate.....**', au quatrième point des actions à entreprendre (Objectif 4). *Amendement sans objet en français.*

**Actions à entreprendre (Objectif 5)**

1. Préparer un plan d'action biennal à mettre en œuvre entre les réunions du CCA;
2. Réaliser des évaluations périodiques et un suivi des actions programmées dans le plan stratégique;
3. **Mettre en place des procédures de transmission pendant la transition de la coordination;**
4. Présenter aux sessions du Comité un bilan final des réalisations dans les domaines clés du plan stratégique.

Remarque: nous proposons de remplacer le troisième point des actions à entreprendre (Objectif 5):

**Mettre en place des mécanismes de transfert d'informations pendant la transition de la coordination**

Par:

Mettre en place des procédures de transmission pendant la transition de la coordination

**Actions à entreprendre (Objectif 6) Amendement sans objet en français**

1. Établir une liste d'organisations proposant une coopération technique et financière;
2. Organiser des groupes de travail chargés de formuler des projets de recherche de ressources et d'assurer leur suivi;
3. Établir et analyser des propositions concernant la création de fonds fiduciaires et d'autres moyens de financement dans le cadre du Codex, en tenant compte des intérêts de la région.

**Actions à entreprendre (Objectif 7)**

Le premier point des actions à entreprendre (Objectif 7), à savoir:

« Identifier les grands dossiers d'intérêt économique pour lesquels il existe un consensus entre les pays de la région aux fins de l'élaboration de normes Codex »

**devrait être modifié comme suit:**

« Identifier les grands dossiers économiques et prioritaires pour lesquels il existe un consensus entre les pays de la région aux fins de l'élaboration de normes Codex ».

Cet objectif devrait être à la fois de la responsabilité du coordonnateur et des membres de la région. En conséquence, nous proposons d'ajouter « **Coordonnateur** » à côté de « Pays membres » dans la troisième colonne, septième objectif.

**Kenya****Objectif 1**

Le Kenya propose les échéances ci-après pour les différentes actions à entreprendre:

**Action 1** – Un an, juin 2007 – 2008;

**Action 2** – À un rythme annuel, ou lorsque cela se justifie. Il convient de préciser à quelle fréquence les informations sont mises à la disposition des comités du Codex, quels que soient les changements apportés;

**Action 3** – Le Kenya souhaite que l'Action 3 soit entreprise dans les plus brefs délais, que les noms d'utilisateur et mots de passe soient communiqués aux services centraux de liaison Codex pour chaque pays membre du Comité régional de coordination pour l'Afrique et qu'il y ait un échéancier continu en fonction de la fréquence des réunions de la Commission du Codex alimentarius;

Le Kenya n'a pas d'objection concernant l'**Action 4**.

## **Objectif 2**

Il est proposé d'assortir l'**Action 1** d'un échéancier continu;

**Action 2** – Le Kenya propose d'ajouter le kiswahili pour les pays utilisant cette langue et d'agir dans les plus brefs délais.

## **Objectif 5**

**Action 1** – Cette action devrait être à la fois de la responsabilité du coordonnateur et des pays membres.

## **Objective 6**

**Action 2** – Le Kenya a observé qu'il existe des liens étroits entre l'action 4 (Objectif 4) et l'Action 2 (Objectif 6).

## **Lesotho**

Nous sommes d'avis que le projet de plan stratégique est fort complet et qu'il couvre tous les champs nécessaires.

Cela étant, s'agissant du deuxième objectif (Obtenir une participation active et effective), nous pensons qu'il sera difficile à atteindre sans un réel appui de la part des responsables politiques/décideurs. Nous souhaitons donc que le plan stratégique comporte des dispositions en vue de rechercher le soutien des dirigeants africains. Nous proposons le libellé ci-après:

« Formuler des stratégies visant les dirigeants nationaux pour faire en sorte que les activités du Codex bénéficient d'un rang de priorité plus élevé et d'un soutien accru. »

Nous sommes ouverts à toute amélioration rédactionnelle de votre part, mais nous estimons que l'implication des dirigeants nationaux est essentielle.